

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Point 8 (a)/8 (b) de l'ordre du jour

CX/PR 16/48/7-Add.1
Avril 2016

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE PESTICIDES

48^e Session

Chongqing, République populaire de Chine, 25 - 30 avril 2016

Observations sur le PROJET DE RÉVISION DE LA CLASSIFICATION DES PRODUITS DESTINÉS À L'ALIMENTATION HUMAINE ET ANIMALE: GROUPES DE VÉGÉTAUX SÉLECTIONNÉS : LÉGUMES SECS soumis par l'Australie, le Canada, le Chili, El Salvador, l'Union européenne, le Kenya, la Thaïlande, les États-Unis d'Amérique et l'Union africaine

Australie

L'Australie aimerait féliciter le groupe de travail électronique (GTE) pour les progrès effectués pour mettre à jour la révision de la classification du Codex. L'Australie soutient les propositions du GTE et de la Thaïlande concernant le groupe 014 et le Groupe 015 et le repositionnement de *Vigna spp.*

Canada

Historique

La 47^{ème} session du CCPR (mai 2015) a finalisé le groupe 014 – Légumineuses et le groupe 015 – légumes secs et convenu de maintenir le groupe 014 à l'étape 4 et le groupe 015 à l'étape 7 dans l'attente de la finalisation de la classification des produits de consommation humaine et animale en relation aux groupes de végétaux comprenant certaines questions en suspens concernant la classification de certains produits dans ces groupes (par ex. placement et position des arachides mures et immatures dans ces groupes ; implications de la classification de tous les *Vigna spp.* dans les sous-groupes des haricots sur les CXL existantes établies pour *Vigna spp.* actuellement classifié en tant que pois). Le Comité est convenu de rétablir le groupe de travail électronique sur la révision de la Classification des produits de consommation humaine et animale (GTE) pour poursuivre la révision de la Classification.

Statut actuel:

En conséquence du travail supplémentaire effectué par le GTE concernant les questions notées ci-dessus pour le groupe 014 et 015, un consensus/compromis général a été atteint par les participants du GTE à l'exception de l'Inde.

Modifications supplémentaires proposées aux Légumineuses, révisées (Groupe 014) et Légumes secs (Groupe 015)

GROUPE 014

- Un nouveau sous-groupe Groupe 014E Les pois et les haricots souterrains a été créé qui inclut le pois de Bambara (graines immatures) et l'arachide graines immatures). Le Groupe 014 est maintenant composé des 5 sous-groupes suivants:

SOUS-GROUPES
014A Haricots avec gousse
014B Pois avec gousse
014C Haricots immatures sans gousse
014D Pois immatures sans gousse
014E Haricots et pois souterrains

- Des révisions ont également été effectuées pour un certain nombre de noms, codes et synonymes de produits.

GROUPE 015

- Un nouveau sous-groupe 015C Légumes souterrains secs a été créé qui comporte des pois de terre Bambara et de Kersting (sec). Le Groupe 015 est maintenant composé des 3 sous-groupes suivants:

SOUS-GROUPES
15A Haricots secs
15B Pois secs
15C Légumes souterrains secs

- Des révisions ont également été effectuées pour un certain nombre de noms, de codes et de synonymes de produits.

Les membres et les observateurs du Codex sont requis de fournir des observations uniquement sur les modifications qui dérivent de l'examen des questions ci-dessus et non pas sur le groupe entier 014 et le groupe 015, qui ont déjà été finalisés par le CCPR47. Il a également été demandé aux membres et aux observateurs que les observations soumises prennent en considération l'analyse sur l'impact de la délocalisation du *Vigna spp.* dans les Haricots sur les lettres circulaires (CXL) pour les Pois.

Position du Canada sur les additions proposées aux Groupes 014 et 015

1. En tant que membre du groupe de travail électronique sur la révision de la Classification, le Canada a fourni des observations à travers ce groupe de travail sur les révisions supplémentaires proposées aux Groupes 014 et 015.
2. Le Canada souscrit aux modifications effectuées ci-dessus et soutient le groupe révisé de légumineuses (GROUPE 014) et le groupe des légumes secs (GROUPE 015) ainsi que présentés dans les Annexes I et II du CX/PR 16/48/7.
3. En ce qui a trait au changement de place de *Vigna spp.* dans les Haricots (qui s'applique aux haricots écossés, décortiqués et haricots secs) et son impact sur les lettres circulaires existantes pour *Vigna spp.* (actuellement classifiés en tant que pois):
 - Le Canada soutient la délocalisation du *Vigna spp.* du code pour les pois au code pour les haricots. Au Canada, des données de résidus sont requises pour les haricots (*Phaseolus spp.*) et cette donnée est étendue aux haricots (*Vigna spp.*).
 - Toutefois il a été noté qu'il y a différents cas pour lesquels il existe une CXL pour *Vigna spp.* mais que les CXL n'existent pas pour les haricots (*Phaseolus spp.*). Il ne semble pas approprié d'appliquer une CXL pour le *Vigna spp.* (établie lorsque *Vigna spp.* a été catégorisé en tant que pois), à tous les haricots comprenant *Phaseolus spp.*

Chili**I. Observations générales**

Le Chili apprécie le travail effectué par le groupe de travail électronique présidé par les États-Unis d'Amérique et co-présidé par les Pays-Bas.

En outre, le Chili soutient les sous-groupes proposés par le GTE et les nouveaux produits du Groupe 014 (Légumineuses) et Groupe 015 (Légumes secs) et par conséquent la recommandation de la finalisation de ce travail lors de la 48ème session du CCPR.

EL Salvador

La révision et la classification des produits de consommation humaine et animale soumises au groupe de travail électronique pour les groupes 014 et 015 sont soutenues.

Nous considérons important qu'il existe un sous-groupe pour les produits souterrains parce que les pesticides ne sont pas appliqués directement.

Union européenne

L'union européenne (EU) aimerait remercier le groupe de travail électronique dirigé par les États-Unis d'Amérique et co-présidé par les Pays-Bas pour la préparation de l'avant-projet de révision de la Classification des aliments de consommation humaine et animale, en particulier pour les regroupement des cultures 014 - Légumineuses et 015- Légumes secs.

L'UE est reconnaissante que ses observations au groupe de travail électronique aient été largement prises en compte et par conséquent soutient complètement le sous-regroupement et les nouveaux produits comme cela a été recommandé dans le document **CX/PR 16/48/7**.

L'UE soutient l'avancement du document à l'étape suivante.

Kenya**POINT 8(A) DE L'ORDRE DU JOUR**

Question: Le sous-regroupement et les nouveaux produits pour le groupe 014 légumineuses; sous-groupes VP 2064 les pois et les haricots souterrains.

Position: nous soutenons l'avant-projet et le projet de révision de la classification des produits de consommation humaine et animale; groupes de végétaux sélectionnés.- groupe 014 à l'étape 4.

Justification: Le nouveau sous-groupe créé pour le groupe 014- Légumineuses à ce stade de production, c'est-à-dire frais, a des pratiques de production et un type de croissance et une morphologie similaires.

POINT 8 (b) DE L'ORDRE DU JOUR

Question: Le sous-regroupement et les nouveaux produits pour le groupe 015- légumes secs; sous-groupe VD 2067 légumes souterrains secs.

Position: Nous soutenons l'avant-projet et le projet de révision de la Classification des aliments de consommation humaine et animale; groupes de produits sélectionnés - groupe 015 aux étapes 7.

Justification : Le nouveau sous-groupe créé pour le groupe 015- légumes secs à ce stade de la production c'est-à-dire sec possède des pratiques de production et un type de croissance et de morphologie similaires au sous-groupe créé dans le groupe 014- Légumineuses.

Thaïlande**Point 8(a) de l'ordre du jour**

En général, la Thaïlande n'a pas d'objection sur la proposition de division du groupe Légumes secs en trois sous-groupes: Toutefois, nous reconnaissons que les Haricots (secs), avec le nom scientifique de *Phaseolus* spp. (VD 0071) et les Haricots (sec) avec le nom scientifique de *Vigna* spp. (VD 2891) sont similaires en ce qui concerne la morphologie, le type de croissance, les problèmes de ravageurs ainsi que les BPA pour les emplois de pesticide comme cela est expliqué dans le document de discussion sur le point 7. Par conséquent, nous aimerions proposer d'inclure les Haricots (secs), avec le nom scientifique de *Phaseolus* spp. et les Haricots (secs) avec le nom scientifique *Vigna* spp. dans le même code. Donc le sous-groupe 015A devrait être amendé afin d'être lu comme suit;

« Groupe 15 Légumes secs**Sous-groupe 015A Haricots secs**

VD 0071 Haricots (*Phaseolus* spp.; *Vigna* spp.) (secs)

~~VD 0891 Haricots (*Vigna* spp.) (secs) "~~

Point 8 (b) de l'ordre du jour

En ce qui concerne le document de discussion sur le point 7, la Thaïlande aimerait réitérer notre requête de combiner les Haricots, avec le nom scientifique de *Phaseolus* spp. et les Haricots avec le nom scientifique de *Vigna* spp. dans le même code suite à leurs similarités dans la morphologie, le type de croissance et les problèmes liés aux organismes nuisibles ainsi que les BPA pour les emplois de pesticide. La séparation des codes de ces deux espèces (VP 0061, VP 2840 dans le sous-groupe 14A et VP 0062, VP 2843 dans le sous-groupe 14 des LMR pour *Vigna* spp.C) peut entraîner des problèmes dans l'application des LMR pour *Vigna* spp. Nous proposons, par conséquent que le sous -groupe 14A Haricots avec gousses et le sous-groupe 14C Haricots immatures avec gousse devraient être amendés pour être lu comme suit;

« Groupe 14 Légumineuses**Sous-groupe 14A Haricots avec gousse**

VP 0061 Haricots (*Phaseolus* spp.; *Vigna* spp.) (gousse verte et graines immatures)

~~VP 2840 Haricots, (*Vigna* spp.) (gousses vertes et graine immatures)~~

Sous-groupe 14C Haricots immatures avec gousse

VP 0062 Haricots avec gousse (*Phaseolus* spp; *Vigna* spp..) (graines immatures)

~~VP 2843 Haricots avec gousse (*Vigna* spp.) (graines immatures)~~

États-Unis d'Amérique**Point 8(a) et point 8 (b) de l'ordre du jour**

Ceci constitue une partie de l'effort continu pour réviser tous les groupes de culture dans la classification des aliments de consommation humaine et animale. Les États-Unis ont co-présidé ou présidé ce groupe de travail à partir du début de cet effort et ont fourni une grande partie de la documentation pour les groupes de culture proposés et soutiennent fortement ce projet et remercient les présidents pour leur travail continu.

Cette année, pour les légumes et les légumes secs, des observations ont uniquement été requises sur les options pour la position des arachides, c'est-à-dire Bambara et Kerstin (et éventuellement les arachides) dans le système de classification pour à la fois les produits secs (matures) et immatures ((REP15/PR, para 122, 126). Pour le Groupe 015 – Légumes secs, les États-Unis ne s'opposent pas au sous-groupe distinct – Légumes souterrains secs proposés pour inclusion dans le schéma Codex de regroupement des cultures. Toutefois, les USA notent que l'on ne doit pas s'attendre à ce qu'ils proposent l'inclusion des légumes souterrains secs dans son groupe révisé de Légumineuses pour les haricots et les pois puisque, contrairement à d'autres légumes, des parties comestibles se développent de façon souterraine sans

exposition directe aux applications foliaires de pesticides. Pour le Groupe 014 – Légumineuses, les États-Unis ne s'opposent pas au sous-groupe distinct –Haricots et pois souterrains pour inclusion dans le projet Codex de regroupement des cultures. Toutefois, les USA notent que l'on ne doit pas s'attendre à ce qu'ils proposent l'inclusion des haricots et des pois souterrains secs dans son groupe révisé de Légumineuses pour les haricots et les pois puisque, contrairement à d'autres légumes, des parties comestibles se développent de façon souterraine sans exposition directe aux applications foliaires de pesticides.

Union africaine

POINT 8(a) DE L'ORDRE DU JOUR

Historique:

On doit rappeler que la révision de la Classification Codex des aliments de consommation humaine et animale (CAC/MISC) avait été approuvée par la 27^{ème} Session de la Commission du Codex Alimentarius et le CCPR lors de sa 39^{ème} session était convenue d'établir un groupe de travail électronique pour faire progresser plus avant la révision.

Il était en outre convenue que l'on devrait garder en mémoire que la révision doit concorder avec l'objectif de la classification qui était de faciliter l'établissement et l'interprétation des LMR.

Durant la 47^{ème} session du CCPR, le projet de révision de la Classification des aliments de consommation humaine et animale du Codex, le Groupe 015, les produits végétaux sélectionnés de légumes secs a été débattu et il est convenue que le GTE dirigé par les Pays-Bas et les États-Unis examinerait l'option de la position des arachides (et éventuellement les cacahouètes) dans le système de classification et la question des codes uniques pour différentes variétés de *Vicia fava L* ainsi que l'inclusion de synonymes pour les pois d'angle (secs) /les pois secs pour examen lors de la 48^{ème} session du CCPR.

Position: L'UA accueille les résultats du GTE sur la classification. La proposition d'avoir un sous-groupe distinct pour les légumes souterrains (015 C) est acceptable.

Question & Justification:

Les arachides Bambara sont largement cultivées et consommées en Afrique en particulier en Afrique centrale. L'emploi des pesticides dans le contrôle des organismes nuisibles est commun. A la fois les arachides Bambara et Kersting sont des légumes souterrains par conséquent les BPA et le comportement des résidus des autres membres du groupe peut être différent.

POINT 8 (B) DE L'ORDRE DU JOUR

Historique:

On doit rappeler que la révision de la Classification Codex des aliments de consommation humaine et animale (CAC/MISC) avait été approuvée par la 27^{ème} Session de la Commission du Codex Alimentarius et que le CCPR lors de sa 39^{ème} session était convenue d'établir un groupe de travail électronique pour faire progresser plus avant la révision.

Il est en outre convenue que l'on devrait garder en mémoire que la révision LMR doit concorder avec l'objectif de la classification qui était de faciliter l'établissement et l'interprétation des LMR.

Durant la 47^{ème} session du CCPR, il est convenue que le GTE examinerait l'option pour la position des arachides Bambara vertes (et éventuellement les cacahouètes vertes) dans le système de classification; et est convenue de maintenir deux codes distincts pour les Haricots (*Phaseolus spp.*), verts et les Haricots (*Vigna spp.*), verts dans les sous-groupes 14 A et 14 C

Position: L'UA accueille les résultats du GTE sur la classification. La proposition d'avoir un sous-groupe distinct pour 014 E les haricots et les pois souterrains est acceptable.

Question & Justification: Les arachides Bambara sont largement cultivées et consommées en Afrique en particulier en Afrique centrale. L'emploi des pesticides dans le contrôle des organismes nuisibles est commun. Les arachides Bambara et Kersting sont des légumes souterrains Les BPA et le comportement des résidus de ces noix peut être différent des autres membres du groupe.